

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

LETTRÉ DE RUSSIE.
LA SEMAINE MÉDICALE.

Élections au Tribunal de Commerce

6 DÉCEMBRE 1891

Alliance des Chambres syndicales
de la ville de Lyon

JUGES TITULAIRES

MM.
Francoise FAYE, fournitures pour
cordonnerie, juge sortant.
Barthélemy POULARD, boucherie
cuirs et peaux, juge sortant.
Alfred CHALLIOL, soieries, juge sor-
tant.
Jules DUVERNAY, vins, juge sup-
pléant.
Georges AVERLY, constructeur-méca-
nicien, juge suppléant sortant.

JUGES SUPPLÉANTS

MM.
H. COUZON, chapellerie.
Henri AURARD, mercerie passementerie,
tailleur.
Jules MICHEL, papeterie, imprimerie,
lithographie.
Henri BONJOUR, ameublement.

JUGE SUPPLÉANT (mandat d'un an)
M. Maurice JAMMARIN, approvision-
nement.

Electeurs,
Vous comprendrez les efforts que nous
avons faits pour composer une liste d'hom-
mes indépendants et capables, représentant
le haut et moyen commerce. Nous comptons
pour vous joindre vos efforts aux nôtres
pour faire triompher la liste que nous vous
présentons.
Aux urnes, pas d'abstentions.

Les délégués des syndicats de l'Alliance :
Stegmiller. — Morel. — Rey. — Du-
rand. — Capillary. — Berthelon. —
Desruol. — Desportes. — Patin. —
Grosselotte. — Poyard. — Morel. — Vil-
leneuve. — Jobert. — Manuel. — Mon-
vernay. — Ponce. — Duprat. — Pichon.
— Abric. — Kemmler. — Storck. —
Ramboz. — Saint-Cyr. — Troillet.
— Jardest. — Rivoire. — Millon.
— Barret.

Nos Élections consulaires

C'est demain qu'ont lieu les élections
consulaires, pour le renouvellement d'un
certain nombre de membres du tribunal
de commerce de Lyon.

Jusqu'à présent, les commerçants de
notre ville ont peu songé à exercer leurs
droits d'électeurs. Notre pays de progrès
est aussi un pays de routine. On s'était
depuis longtemps habitué à voir quel-
ques notables commerçants occuper tous
les postes consulaires, soit par droit de
fortune, soit par droit d'aristocratie in-
dustrielle ; — et lorsque la loi de 1882
est venue donner le droit d'élection à
tous les négociants patentés, pouvant té-
moigner de cinq ans de patente, on a
continué la même abstention que lors-
que les listes électorales n'étaient acces-
sibles qu'à un certain nombre de privilé-
giés.

Il est résulté de cet état d'inertie que
les derniers juges consulaires ont été
nommés par 300 votants, sur quinze
mille inscrits : — indifférence absolu-
ment regrettable.
Il en est résulté aussi que le grand
commerce, le commerce de la soie tout
particulièrement, est resté investi, com-

me par le passé, de tous les sièges de ju-
ges et de suppléants.

Cependant, sur la place de Lyon, ce
sont les moyens et les petits commerçants
qui ont le plus souvent recourus à la
juridiction consulaire. Dans la soierie,
il y a relativement fort peu de différends
et soumis à l'appréciation de notre tribu-
nal de commerce, et ce qui manque évi-
demment pour que cette juridiction agisse
aussi vite que bien, ce sont les spécialis-
tes, les juges qui, sur chaque différend
entre tant de commerçants qui représen-
tent un si grand nombre d'industries,
puissent dire : Telle affaire est de la
compétence de tel collègue, adressons-
nous à lui.

Pour arriver à ce résultat, il faut donc
nécessairement ouvrir la porte à des
hommes nouveaux qui, eux-mêmes,
agissent un peu différemment de leurs
prédécesseurs.
A coup sûr, personne ne songe à cri-
iquer les pratiques de notre tribunal de
commerce. Il a toujours eu l'estime et la
confiance de toute la population commer-
ciale. Ce qu'on pouvait particulièrement
lui demander, c'est un peu plus de hâte
dans l'étude et le jugement de certai-
nes affaires.

Non pas qu'on songe à reprocher aux
juges de commerce de manquer de zèle
et d'activité : ils travaillent beaucoup,
ils ne sont pas payés — ils ont leurs af-
faires personnelles. — C'est déjà très
beau qu'ils trouvent le temps de faire
tant de besogne.

Mais ils ont pris l'habitude de ne pas
designer un assez grand nombre de sup-
pléants. La loi qui, à Lyon, fixe leur
nombre d'une façon définitive, leur per-
met de s'aider d'autant de suppléants
qu'ils en sentent la nécessité. Actuelle-
ment, ils en proposent quatorze au choix
des électeurs. — On devrait doubler ce
nombre.

On aurait ainsi la quantité et, dans
cette quantité, toutes les spécialités, atten-
du que, naturellement, les électeurs
nommeraient peu à peu des représen-
tants de tous les commerces et de toutes
les industries.

Voilà l'idée générale qui a présidé à
l'initiative prise, cette année, par L'AL-
LIANCE DES CHAMBRES SYNDI-
CALES de la ville de Lyon.

Jusqu'à présent, les élections consu-
laires étaient faites par l'UNION DES
CHAMBRES SYNDICALES qui repré-
sente le haut commerce et la vieille tra-
dition.

L'ALLIANCE représente, elle, tous
ces commerçants, moyens et petits, que
la loi de 1882 appelle, au nombre de près
de 15,000, à exercer des droits électo-
raux.

Elle ne songe nullement à éliminer les
membres actuels du tribunal de com-
merce. Sa liste de juges titulaires — à
une exception près — est la même que
celle de l'UNION.

Mais comme une excellente, une con-
stante règle de conduite n'autorise la no-
mination des juges titulaires que lors-
qu'ils ont fait une sorte de stage comme
suppléants, c'est dans la nomination de
ces derniers que l'ALLIANCE s'écarte
absolument de l'UNION.

Là, tout le groupe nouveau appelé à
voter, veut des éléments qui soient nou-
veaux comme lui. Et leur liste, si elle
passe, fait entrer au tribunal des repré-
sentants de la chapellerie, de la mercerie,
de la passementerie, de la papeterie,
de l'imprimerie, de la lithographie,
de l'ameublement, etc. — Autant de
spécialistes, comme nous disions plus
haut, pour apporter au tribunal de com-

merce l'aide précieuse de leur savoir et
de leur expérience.

Je le répète encore une fois, il ne faut
voir dans la liste de l'ALLIANCE au-
cune machine de guerre contre l'UNION,
mais seulement l'arrivée de tous ceux
qui veulent enfin profiter de la loi de
1882 ; l'arrivée de tout le commerce
moyen qui désire être représenté et qui
estime que le soleil luit pour tout le
monde.

L'année prochaine, il y aura cinq élec-
tions de juges titulaires. L'ALLIANCE
prévoit, cette année, infuser dans le
tribunal un sang nouveau et, par la
porte de la suppléance, rendre éligibles
alors des commerçants qui ne soient pas
à peu près tous, comme jadis, des négoc-
iants en soierie — et qui seront tout dis-
posés à accélérer l'expédition des affaires
en augmentant considérablement le nom-
bre de leurs futurs suppléants, ainsi que
la loi leur en donne le droit.

A notre époque de démocratie, rien
d'étonnant que les mœurs commerciales
se démocratisent comme les mœurs poli-
tiques. Depuis près de dix ans, on a
hésité à user d'un droit nouveau. Il se
passe là le phénomène qui s'est passé
lors des débuts du suffrage universel
politique. L'apprentissage en a été lent
et hésitant. Maintenant ce dernier est
majeur et il agit dans sa force et sa viri-
lité.

Le suffrage universel commercial s'es-
saye pour la première fois. — Il fera
comme l'autre : les institutions démoc-
ratiques sont de celles qui s'affirment
et se fortifient par le temps et par la
pratique ; — et cette anomalie nous
semble bien finie, qui laissait à trois
cents votants le privilège de tenir le lieu
et place de quinze mille électeurs.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

C'est vendredi prochain que sera faite et
discutée l'interpellation Hubbard sur les
agissements de l'épiscopat français. Le dé-
bat, assurément, sera solennel et poussé à
fond. Il faut en finir avec une situation
tellement équivoque qu'elle en devient ri-
dicule. Les évêques ont voulu la guerre, sans
proclamation, sans l'ombre d'une agression
contre leurs personnes ou contre la religion
dont ils sont les représentants officiels : ils
ont voulu aggraver, par leur attitude col-
lective, l'inconvenance de l'archevêque d'Al-
ix : le gouvernement de la République ne se
laissera pas quotidiennement bafouer par
ces martyrs à l'eau de rose.

On dit le pape fort ennuyé de tout cela.
Il comprend, on effet, ce vieil italien, plein
de finesse, que, cette fois encore, c'est le ca-
tholisme qui va payer les frais de cette
levée de boucliers réactionnaires. Il sait bien
que toute cette agitation est voulue, que
rien ne la justifie, qu'elle est organisée par
les mêmes gens qui l'auraient volontiers
traité d'antipape lorsqu'il conseillait à quel-
ques prélats français l'apaisement, la modé-
ration et la sympathie pour la forme de
gouvernement choisie par les Français. Si
tout cela n'était pas sincère, c'était au moins
politique. Le pape est un habile politique.
Par conséquent, il comprend fort bien où
vont les enrages de la manifestation épisco-
pale. Mais je crois bien que ni lui, ni per-
sonne ne les arrêtera, maintenant qu'ils ca-
valcadent en si beau chemin.

Il faut donc considérer la lutte politico-
religieuse comme dès à présent engagée. Les
représentants du parti républicain ne se feront
pas attendre.

Déjà, M. Labrousse a trouvé huit arche-
vêques et vingt-deux évêques qui ont été
institué après le Concordat, — c'est-à-dire
en opposition formelle avec la stipulation de
ce pacte fondamental. — Voilà déjà une
trentaine de foyers de rébellion où nous

n'aurons plus à apporter nous-mêmes ce qui
sert à acheter des munitions de guerre.

Dans tous les cas, il y a actuellement des
révoltes à comprimer, des insolents à punir,
— et nous sommes à dépourvu d'armes pour
les atteindre. On va les demander vendredi
à la Chambre et au gouvernement — elles se-
ront certainement données.

Et pendant que l'attitude du Parlement
et du ministère est si franche, si nette, si
vigoureuse, — nous voyons l'Autriche re-
venir sur la question papale et faire de for-
melles réserves sur l'occupation de Rome
par les Italiens. Voilà ce qui est solennelle-
ment déclaré par le ministre autrichien —
par le représentant du troisième membre de
la triple alliance.

Et c'est sous prétexte que nous revendi-
quons Rome pour le pape, que M. Crispi-
nari jette l'Italie dans les bras de l'Autriche. —
Il a bien réussi et les événements n'ont pas
été longs à prouver combien le vieux sicilien
avait la vue courte — ou la mystification
féroce.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 4 décembre.

A L'ÉLYSÉE

M. Carnot a reçu, ce matin, les sénateurs
et les députés de la Savoie, dont M. Jules
Roche, ministre du commerce, et le préfet
de ce département.

FRANCE ET ANGLETERRE

Le premier secrétaire de l'ambassade
d'Angleterre de Paris a été chargé de trans-
mettre au président de la République et au
gouvernement français les remerciements
du gouvernement anglais pour les honneurs
rendus à la dépouille mortelle de lord
Lytton.

M. DE FREYCINET À L'ACADÉMIE

La séance d'hier, à l'Académie française,
a été comme une répétition générale de celle
du 10 décembre prochain où aura lieu la ré-
ception de M. de Freycinet.

Le ministre académicien a été admis à ve-
nir reconnaître son fauteuil, et à voir com-
ment travaillent ses futurs collègues. —
Le directeur, M. de Mazade, a bien voulu
déclarer que les deux discours, celui du ré-
cipiendaire et celui de M. Gréard, chargé de
lui répondre, étaient des plus intéressants.
Il a même ajouté que la commission n'y
avait fait aucune retouche. Cela n'a rien
d'étonnant en ce qui touche M. de Frey-
cinet qui, comme ministre de la guerre, a
l'habitude de couler en bronze.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 4 décembre.

Etat-major de la marine. — M. Barbey
a arrêté en principe les mutations sui-
vantes :

Le vice-amiral Devarenne prendra le com-
mandement de l'escadre de réserve à Tou-
lon, et aura en sous-ordres les contre-amiraux
d'Abel de Libran et Puech.

Le contre-amiral Le Bourgeois comman-
dera la division de réserve de Brest.

Le vice-amiral Vignes recevra le comman-
dement de l'escadre de la Manche où les
contre-amiraux Regnault de Prémèsnil et
Barrera serviront en sous-ordres.

Nouveaux lieutenants. — 400 sous-
lieutenants d'infanterie et 88 sous-lieute-
nants de cavalerie sont appelés à prendre,
comme lieutenants, rang du 1^{er} décembre.

La prochaine promotion donnera le se-
cond galon aux jeunes officiers sortis de
Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1889.

Encore quelques mois et tous les sous-
lieutenants d'infanterie seront, comme leurs
camarades de l'artillerie et du génie, nom-
més lieutenants justes à deux ans de grade.

Une promotion irrégulière. — Vif émoi
à la direction de l'infanterie, au ministère
de la guerre, où l'on vient d'apprendre qu'au
moment du renvoi de la classe de 1887, en
septembre dernier, beaucoup de chefs de

corps, par une fausse interprétation des ins-
tructions ministérielles de 1879, ont signé
de nombreuses nominations de sous-officiers,
caporaux et soldats de première classe.

Or, cette promotion est irrégulière, les
instructions précitées ne pouvant s'appli-
quer qu'aux hommes classés dans la ré-
serve, ce qui n'est pas le cas des libérés de
septembre.

Comme le ministre n'admet point la pos-
sibilité d'annuler les décisions prises, on va
rappeler aux autorités militaires que des
nominations de ce genre ne peuvent être
arrêtées, au moment de la libération d'une
classe, que s'il y existe des vacances effecti-
ves dans les cadres du temps de paix.

Les Trésoriers généraux

Paris, 4 décembre

La semaine dernière la Chambre a pris
en considération un amendement de M. Pel-
letan, réduisant de 1 million les fonds d'a-
bonnement des trésoriers-payeurs généraux.
La commission du budget vient d'entendre
à ce sujet le ministre des finances.
M. Rouvier a fait connaître les résolutions
auxquelles il s'est arrêté, après avoir reçu
les décisions du conseil de surveillance de la
caisse des dépôts et consignations ; on
remarquera en effet, que c'est sur les re-
mises que cette caisse fait aux trésoriers
généraux pour les opérations que ces
fonctionnaires pratiquent en son nom, que
porte l'amendement Pelletan.

M. Rouvier a annoncé que, d'accord avec
le conseil de surveillance de la caisse des dé-
pôts un nouveau tarif des remises à donner
aux trésoriers généraux allait être mis en
vigueur pour 1892 ; qu'il allait prendre un arrêté
dans ce sens, consacrant des réductions dans
ce tarif. Il a ajouté que l'indemnité complé-
mentaire de mille francs allait être accordée
à quatre-vingt-six trésoriers généraux, mais
que le nouveau tarif n'améliorerait, que dans
une très faible mesure, la situation des
trésoriers dont les revenus sont très peu éle-
vés, ne faisant que peu d'opérations au nom
de la caisse ; en revanche selon le vœu ex-
primé par la Chambre, les trésoriers à gros
revenus, percevant beaucoup moins sur
leurs opérations, se trouveront très sensible-
ment réduits. L'un d'eux le sera d'environ
25,000 francs.

Enfin, il y a lieu de noter que le total des
remises de la caisse se trouve, par suite de la
mesure ci-dessus indiquée, subir une réduction
d'environ 450,000 francs, dont il sera fait
état quand sera discutée la situation de
la caisse des dépôts et consignations.

Après avoir entendu l'exposé que nous ve-
nons d'analyser, la commission du budget a
reçu à statuer sur l'amendement Pelletan,
afin de prendre connaissance des documents
qui lui fourniront le ministre.

M. Pelletan accepte en principe le système
du gouvernement.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 4 décembre.

Les couloirs présentent un très grand
calme. Les députés arrivés jusqu'à présent
sont en petit nombre. La discussion
d'aujourd'hui paraît devoir cependant
présenter quelque intérêt.

La Chambre va aborder le budget de
l'Algérie et on sait que les questions
soulevées par M. Burdeau, dans son
rapport, ont donné lieu à certaines polémiques.

M. Burdeau, qui avait déjà demandé
l'ajournement du budget de l'Algérie, à
la suite d'une indisposition, paraît très
fatigué.

C'est M. Thomson qui, au nom des
députés de l'Algérie, interviendra dans
la discussion. On s'attend à un long dis-
cours.

Selon toutes les probabilités le débat
ne pourra être épuisé aujourd'hui, étant
donné surtout que M. de Mahy remplace
M. Floquet au fauteuil présidentiel.

LA SÉANCE

Paris, 4 décembre.

La séance est ouverte à deux heures,
sous la présidence de M. de Mahy.
Un projet autorisant le département

de Saône-et-Loire à contracter un em-
prunt à la caisse des chemins vicinaux
est adopté.

La Chambre prend en considération
une proposition de M. Pierre Legrand,
ayant pour objet d'étendre aux voya-
geurs à la commission et aux représen-
tants de commerce, le bénéfice de l'arti-
cle 549 du code de commerce applicable
aux commis en cas de faillite du patron.

L'ALGÉRIE

M. Thomson a la parole sur le budget de
l'Algérie. Le rapporteur constate un écart
d'un peu plus de 24 millions entre les dé-
penses et les recettes et la nécessité de faire
pour 3,600,000 fr. de dépenses nouvelles
auxquelles il sera pourvu par deux nou-
veaux impôts.

M. Burdeau combat dans son rapport
l'établissement d'un budget spécial. L'ora-
teur n'est pas du même avis que M. Thomson
et repousse la création de nouveaux impôts
qui ajoutent 7 francs par tête aux 75 francs
que paient déjà les contribuables euro-
péens. L'indigène ne paye que 1 fr. 50.

Le droit sur l'alcool que l'on propose
ferait double emploi avec l'octroi de mer.
L'orateur passe à la question de la popu-
lation : il affirme que la population indigène
augmente en Algérie.

M. Martineau.

— Les premiers recensements
étaient mal faits.

M. Thomson fait remarquer que c'est sur-
tout au contact de l'élément européen que
l'élément indigène s'est développé. L'orateur
continue à suivre le rapport de M. Burdeau
et aborde la question des voies ferrées. Il es-
time qu'on pourrait arriver à une meilleure
répartition du réseau algérien. Il serait fa-
cile d'en racheter une partie sans que ce ra-
chat coûte rien à l'Etat. L'orateur est abso-
lument d'accord avec M. Burdeau pour toutes
les mesures relatives aux indigènes.

M. Thomson termine en déclarant que
cette politique de justice et de bienveillance
est la seule qui puisse faire de l'Algérie ce
qu'elle doit être. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. BURDEAU

M. Burdeau, rapporteur, répond que M.
Thomson s'est plaint de sa sévérité pour
l'Algérie. Il s'est plaint également de l'ag-
gravation des charges que l'on fait peser
sur elle. Il s'est plaint enfin de ce que les
crédits de colonisation subissent une réduction
de 300,000 francs.

Le budget spécial qu'il réclame ne corres-
pond pas aux vœux que la commission a
voulu traduire dans ses propositions.

Le rapporteur expose quelles sont ses vues
il rappelle ce qu'on a appelé la crise algé-
rienne et les accusations portées contre
notre colonisation, qu'on représente comme
hostile aux indigènes.

Quand on songe aux efforts et aux sacrifi-
ces de la France en Algérie depuis 60 ans,
on ne peut se résigner à leur avortement.

Devons-nous renoncer à notre rôle coloni-
sateur et nous restreindre à ce coin d'Eu-
rope entamé que nous avons sous nos pieds,
sans limiter ce qu'on fait autour de nous ?
L'orateur ne le pense pas, mais il faut pour
cela savoir où porter le remède. Il faut dire
toute la vérité.

Le point essentiel est la question de peu-
lement. Ce problème est loin d'être nou-
veau ; il est d'autant plus intéressant en Al-
gérie, qu'on ne peut qualifier à tous les
points de vue la race arabe de race infé-
rieure.

Elle est noble par son mépris de la vie et
son attachement à ses croyances ; elle n'est
inférieure que parce qu'elle est nomade,
polygame et fanatique.

La France ne pouvait accepter le système
de l'extermination ou du cantonnement, pra-
tiqué en Amérique et en Océanie. Elle ne
pouvait ni plus adopter celui de l'asservi-
sissement, comme aux Indes hollandaises
et anglaises.

Ce qu'elle devait faire, c'était imiter la
politique des Romains vis-à-vis de la popu-
lation indigène, c'était faire plus, c'était en-
treprendre de relever les populations pour
les mettre à son niveau. (Très bien ! Très
bien !)

L'orateur rappelle les hésitations et les
titonnements de la colonisation en Algérie
depuis Bugend ; elle s'est faite malgré ces
hésitations et ces titonnements de l'admini-
stration ; elle s'est faite parce que la con-
viction s'est de plus en plus répandue qu'il
y a là un pays de grand avenir ; qu'il faut
bon s'y expatrier parce qu'on y retrouve
la patrie (Applaudissements).

La colonisation officielle a coûté 57 mil-
lions pour installer 7,443 familles dont

alors, pourrait vous empêcher de faire
de votre fortune ce que bon vous sem-
blerait.

— Et c'est bien difficile de se faire
émanciper ?

— Si votre père y consent, je crois
au contraire que rien n'est plus aisé.

— Et, une fois émancipé, je puis re-
jeter — oh ! avec dégoût — cette fortune
qui me pèse déjà comme une mauvaise
action et un vol fait à tous ceux dont
mon père reste le débiteur ?

— Rien ne vous en empêche.

— C'est tout ce que je voulais savoir.
Vous êtes un véritable ami, monsieur
de Staël ; je vous remercie du plus pro-
fond de mon cœur... non... vous ne
savez pas, vous ne savez jamais com-
bien je vous suis reconnaissant.

Elle était très émue et, en l'écou-
tant ainsi parler, Raymond se sentait, lui
aussi, envahir par un grand enthou-
siasme de probité et par une admiration
attendrie pour cette jeune fille qui, sans
hésitation, sans regret, abandonnait
ainsi tout ce qui tient si fort au cœur de
tant de gens, qui se prétendent les plus
rigides et les plus pointilleux... quand
cela ne leur coûte rien.

Au moins, celle-là n'était-elle pas de
ces natures vulgaires et basses ; au
moins plaignait-elle au-dessus de ces mi-
sères malpropre qu'on appelle les con-
sidérations de la prudence et les intérêts
de la famille, — et puis, à ce spectacle
réconfortant d'un grand courage, osa-t-il
lui dire :

— Si encore vous étiez émancipé.

— Je pourrais agir à ma guise ?

— Ma foi... je ne vois pas trop ce qui,

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
5 Décembre (21)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

— Dans tous les cas, interrompit Ray-
mond, ce n'est pas chez nous que cela
se passera ainsi : je suis ruiné, tant pis,
je perds les quelques millions qui me
seraient revenus un jour.

— Mais vous ne pouvez perdre ce que
vous n'avez pas encore.

— Je connais mon père. Il y laissera
jusqu'au dernier sou.

— Et puis ?

— Et puis ? — Eh bien, mon cher, je
travaillerai. Comment, j'ai vingt-huit
ans, je suis fort, je suis instruit comme
tout le monde, je ne suis pas plus bête
qu'un autre et vous croyez qu'avec ma
tête et mes bras je ne peux pas gagner
honorablement ma vie et celle de mes
parents ?

— Allons donc ! Ça me changera... et ça
n'en vaudra peut-être pas plus mal.

— Si j'étais seul au monde, je me ferais
soldat. Au Tonkin on peut encore se

3.800 familles algériennes, ce qui dépasse la population d'un tiers fixée par les décrets.

Ces chiffres sont ceux de 1874 à 1881; depuis, les renseignements statistiques ne donnent plus la proportion; on sait seulement que, pour 1887, les concessions aux familles algériennes entrent pour 6/10 dans le total.

La population française s'est cependant accrue de 1874 à 1886 de 90,000 Français dont 62,000 émigrants. Depuis 1885, l'augmentation est de 41,000 dont 30,000 immigrants. La colonisation officielle ne figure dans ce dernier chiffre que pour 2,200 individus.

La vérité est qu'elle n'est pour rien dans le développement de l'émigration.

L'orateur signale les causes de ce développement; il y a d'abord le phylloxéra qui a amené en Algérie les émigrants du Midi, il y a ensuite les chemins de fer, il y a enfin la force acquise; c'est là ce qui explique la progression continue de l'émigration vers l'Algérie.

La colonisation officielle est cependant indispensable. Acquérir un domaine en Algérie, est une opération des plus difficiles, même quand il ne s'agit pas de propriétés collectives appartenant à un douar et une fois le domaine acquis, le colon ne jouit d'aucune sécurité si la colonisation n'a pas lieu par groupes et c'est dans ce groupement que consiste l'utilité de l'intervention de l'Etat.

C'est l'Etat qui doit acheter la terre, constituer le village, le doter d'une école, de secours médicaux, d'eau potable, de tous les organes de la vie en commun. La question est de savoir si les lots de terre ainsi mis à la disposition des colons doivent l'être gratuitement. L'orateur ne le pense pas, il faut avoir comme en Angleterre des bureaux de conseils aux émigrants.

Les ventes réussissent quand elles sont bien organisées. La colonisation gratuite a d'ailleurs l'inconvénient de faire planer sur l'Administration une suspicion de faveur; elle implante dans les domaines des colons qui n'ont pas les ressources nécessaires.

Ce qu'il faut principalement, c'est veiller au développement et puis à l'aménagement du domaine forestier de l'Algérie, si important au point de vue du climat. Le nombre des forestiers est insuffisant, il n'y en a qu'un par 5,000 hectares.

Le prix réel des concessions de forêts de chênes-liège met l'hectare à 10 francs et 7 fr. et même, pour quelques uns, à 0 fr. 30; c'est l'idée de la concession gratuite qui s'étale à l'audace. Mieux vaut avoir affaire à des concessionnaires sérieux qui auront intérêt à défendre leur argent. (Très bien! Très bien!)

Le rapporteur examine ensuite la question des chemins de fer algériens. Le colon se voit, pour tous ses déplacements, écrasé par des tarifs considérables qui ne trouvent pas leur justification dans l'allègement des charges de la garantie d'Etat. On a appliqué à la plupart des compagnies de l'Algérie un système des plus dangereux, le système de la garantie forfaitaire. Les compagnies de chemins de fer ont trouvé dans leur bon d'émissions un bénéfice considérable au grand détriment de l'Etat. (Très bien!)

Les forfaits de construction s'ajoutent aux forfaits d'émission. La compagnie n'est qu'un intermédiaire pour ne rien construire elle-même. (Très bien!)

M. Bureau estime qu'il est urgent de modifier le régime des chemins de fer d'Algérie et l'Etat veut le faire en allégeant ses barèmes d'exploitation et en trouvant des remaniements nécessaires, auxquels les compagnies consentiront si elles ont souci de leur propre situation (Très bien!)

Le rapporteur passe à l'examen de la question de la propriété individuelle: il serait utile de la constituer pour briser le bloc compact de la propriété collective et dégager le domaine de l'Etat. On a donc entrepris cette œuvre qui consistait à élever l'indigène à la qualité de propriétaire.

On a réussi à dépenser six millions de francs pour constituer environ deux millions d'hectares de propriétés individuelles dont la moitié seulement, en réalité, est soumise à la loi en raison des jugements des années. Il faudrait encore soixante années et soixante millions pour achever l'œuvre qui, en fin de compte, n'est bonne ni pour le Trésor ni pour les Français, ni pour l'étranger.

L'indigène, en particulier, est livré à l'insure qui s'est trouvée favorisée: pour y remédier il faut laisser faire ce que le gouvernement général a commencé en organisant des sociétés de prévoyance.

Avant de franchir la terre, il fallait franchir l'homme; il faut donc revenir en arrière et sauver de l'œuvre individuelle les parties qui peuvent en être sauvées. (Très bien! Très bien!)

Reste un dernier point: quels sont les voies et moyens que propose la commission pour faire face aux dépenses de l'Algérie? Cette commission a donné des résultats dignes de la métropole. La propriété bâtie y a plus que doublé en dix ans. La stabilité des récoltes a, d'autre part, sa signification.

Quant au vignoble algérien, il a centuplé sa production en vingt années.

Le commerce extérieur spécial s'est élevé en 1889 à 467 millions, en 1890 à 510 millions.

La population européenne, en Algérie, qui n'avait pas tout à fait doublé de 1850 à 1873, a plus que doublé de 1873 à 1891. L'élément

français y a repris l'avantage qu'il avait perdu un instant.

La natalité est plus forte parmi les Français en Algérie qu'elle ne l'est en France.

Comme au Canada, notre race y retrouve ses vertus viriles. (Très bien!)

En présence d'un tel développement qui dépasse celui des colonies australiennes de celle du Cap, des colonies émancipées comme le Chili, en présence d'une assimilation progressive des autres colons européens et du relèvement continu des indigènes, la consommation du savon en témoignage, de nouveaux sacrifices s'imposent.

On ne fait pas assez pour l'Algérie, on n'ouvre pas un quinquante de kilomètres de chemins de fer, que 4 ou 5 bureaux de poste; on ne met pas les forêts en valeur, on ne multiplie pas assez les barrages, les puits artésiens.

Là où il faudrait 60 millions, on dépense 600,000 francs, il en est de même pour la sécurité, de même pour l'instruction publique.

L'Algérie est dans un état de croissance; il faut augmenter son budget, comment? Est-ce par un budget spécial? Non!

On cherche au contraire à simplifier et unifier notre budget; le budget spécial ne donnerait pas d'ailleurs des recettes suffisantes; il serait forcément un budget d'emprunt. Ce dont l'Algérie a besoin, c'est d'un développement normal de ses ressources.

Sa richesse s'est augmentée dans une proportion suffisante pour qu'elle puisse s'imposer à elle-même les deux charges qu'a proposées la commission, l'impôt sur les propriétés bâties et le droit de 30 francs sur l'alcool, en tout 3 millions 600,000 francs, comme appoint à 20 millions de subvention de la Métropole.

Cette subvention ne peut s'accroître indéfiniment. Le remboursement de ce qui a été versé, ne sera jamais demandé, mais il faut que l'Algérie s'aide elle-même.

L'Algérie doit payer sa dette à la patrie, non en argent mais en services. C'est un prolongement de la France au delà de la mer. Il faut que nous puissions espérer que cette avant-garde passera bientôt d'un poids considérable dans la balance des destinées du monde. (Applaudissements répétés.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance de samedi. La séance est levée à 6 heures 5.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 4 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte :

1° Un projet de loi ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit de 50,000 francs, comme subvention au concours national de tir en 1891;

2° Un projet de loi approuvant la convention conclue entre la France et la Belgique, relative à l'application des lois réglant le service militaire dans les deux pays.

Le Sénat valide l'élection de M. Moynet, comme sénateur de la Charente-Inférieure.

Le Tarif général des Douanes

Le Sénat reprend la discussion du tarif général des douanes.

Le numéro 91 (Droits sur les sucres étrangers) est adopté.

L'article 92 sur les mélasses est également adopté avec cette adjonction demandée par le gouvernement, que les mélasses ne figureront qu'au tarif maximum et que la taxation n'aura pas lieu par catégorie mais par degrés.

Les autres numéros jusqu'au n° 110 sont adoptés.

On adopte le n° 110 (huiles fines) portant 15 francs au tarif général et 12 fr. au tarif minimum.

Les numéros 111 à 125 sont adoptés. Revenant au numéro 97, le Sénat adopte un amendement de M. Trarieux demandant que le droit de 160 francs voté sur le cacao broyé soit appliqué au beurre de cacao.

Le Sénat adopte, sur le n° 127 (Baies de sureau) un amendement de M. Griffe, élevant le droit à 100 francs aux deux tarifs pour empêcher la falsification des vins et ajoutant à ce numéro et au même tarif les baies de myrtille ou d'airelles.

La séance est suspendue à 4 h. 15. La séance est reprise à 4 heures 35.

M. Lourties dépose un rapport sur le projet de loi concernant l'approvisionnement des places fortes.

Le Sénat commence la discussion sur les bois.

Tous les droits proposés sont adoptés. Une seule réduction est faite pour les bois en éclisses.

Les articles 128 à 140 se trouvent votés.

Le Sénat s'ajourne à demain. La séance est levée à 7 heures.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris, 4 décembre.

On sait que la commission de l'armée devra se prononcer prochainement sur le projet qui lui a été soumis par le député Deloncle et visant le service militaire de deux ans. Voici comment l'auteur de ce projet envisage cette réforme :

J'ai tenu surtout, a dit M. Deloncle, à poser la question, qui j'envisage à un point de vue particulier. A l'étranger, en effet, on se préoccupe beaucoup de l'augmentation de l'effectif que procurera le nouveau système. En France, nous n'avons point à nous arrêter à cette considération, puisque, en vertu de la loi de 1889, tout le monde est soldat. Mais il faut songer à l'énorme allègement de charges qui en résulterait pour le pays et aux économies que l'on serait amené à réaliser sur le budget de la guerre.

L'insuffisance des cadres, qui serait la conséquence du service de deux ans, est la grande objection. Mon projet se résout en réservant un emploi civil à tous les sous-officiers ayant servi huit ans. Comme corollaire, il laisse la faculté de supprimer les primes de rengagement, qui nous coûtent fort cher.

D'ailleurs, je ne veux même point discuter la question, qu'il faut soumettre aux hommes compétents, et c'est ce que j'ai fait en m'adressant à plusieurs notabilités militaires très compétentes.

Le général Yung, ancien gouverneur de Dunkerque, un de nos écrivains militaires distingués, approuve absolument ma proposition.

« J'ai toujours, m'a-t-il dit, réclamé le service militaire de deux ans; je crois le moment venu de l'appliquer et, malgré les difficultés que l'on rencontrera pour le faire adopter, il s'imposera inévitablement. »

Le général Tricoche n'a pas d'opinion bien arrêtée. « Je ne suis pas, en principe, hostile au service de deux ans, m'a dit le député des Vosges; mais je crois que nous devons y arriver, du moins pour l'infanterie, car j'estime que jamais on ne pourra obtenir un bon artilleur ou un bon cavalier en vingt-quatre mois. Sur ce point, je ne transige pas. »

Le général Fèvre, ancien commandant du septième corps, est nettement hostile au projet.

« Le service de deux ans, a-t-il dit, avec les exceptions qui, chez nous, deviennent la règle, les congés de toute nature, les libérations anticipées pour travaux agricoles, c'est le service d'un an, dix-huit mois au plus. Or, en dix-huit mois, on peut former un garde national; on ne fera pas un homme de guerre. »

« Le service de deux ans peut donner une armée décorative, un trompe-l'œil; je ne crois pas qu'il nous procure une armée solide. »

Le général Thibaudin, ancien ministre de la guerre, est du même avis :

« L'adoption du service de deux ans, a-t-il déclaré, serait une mesure dangereuse. Je n'admets pas que l'on arrive à faire un bon soldat en deux ans. »

Le général Deilis est absolument opposé à une telle idée :

« Je la crois dangereuse, très dangereuse, a-t-il dit, et si on la discute à la tribune du Sénat, je la combattrai ardemment. Le service de deux ans affaiblirait d'effrayante façon l'armée, qui ne serait plus qu'une garde nationale. »

LETRE DE RUSSIE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Petersbourg, 4 nov. 1 déc.

Les journaux allemands, quelque peu abusés par le krach berlinois, à la suite des spéculations à la baisse du rouble, reviennent à la charge contre la Russie, à propos du dernier ukase interdisant l'exportation du blé. Ils déclarent que rien ne le nécessitait et que ce n'est là qu'une mesure politique en réponse à la bataille financière livrée par les Allemands.

La Gazette de la Croix, de Berlin, qui est l'organe autorisé du ministre de la guerre et de tout ce qui se rattache à l'armée, est la plus enragée. On sait ce que valent les récriminations des feuilles teutoniques, mais le résultat de l'inventaire, fait dans toute la Russie, du stock existant en grains divers, et ordonné par le ministère, vient de paraitre et cela fort à propos pour, en quelques chiffres, donner un démenti qui n'était guère nécessaire à la Gazette de la Croix et autres.

Il ressort donc de ces chiffres que la quantité nécessaire à l'alimentation russe, jusqu'à la nouvelle récolte en blés, orge, etc., est de 776 millions de pouds, tandis qu'il n'existe plus actuellement que 582 millions de pouds de seigle et 114 millions de blé, ce qui laisse donc une différence de 400 millions de pouds qui devront être remplacés par des pommes de terre, pois, lentilles, etc., etc.

Du reste, l'étranger nous enverra déjà en retour une partie de ce qu'il nous avait

acheté. Ainsi, dans le port de Stettin, il y a actuellement 1,500 tonnes de seigle à destination de la Russie.

Hier, à Pétersbourg, une maison de la place a reçu 2,000 sacs de farine venant aussi de l'étranger.

Le chemin de fer de Vladicaucase a emprunté à toutes les autres lignes des wagons et a augmenté son trafic journalier, de sorte que c'est 300 wagons de blé qu'il déverse journellement dans les provinces limitrophes affamées, en plus que précédemment.

Une preuve de sympathie vient d'être donnée aux Russes par les Américains qui ont adressé, par l'entremise de leur pasteur à Pétersbourg, M. Francis, des échantillons de farine de maïs blanc, en offrant, si cela peut convenir pour la nourriture des nécessiteux, d'en livrer une immense quantité en souvenir de la sympathie que les Russes ont témoignée aux incendiés de Chicago, sans compter leur attitude pendant la guerre pour l'affranchissement des nègres dans les Etats-Unis d'Amérique. Pour le moment, trois navires sont en route et nous apportent gratuitement la première expédition.

La misère, dans certains villages reculés, est toujours terrible. Dans le gouvernement de Kazan, les privations ont occasionné le typhus qui règne à l'état d'épidémie.

Ces derniers temps, beaucoup de paysans émigraient avec toute leur famille, dans les villes, et vendaient leurs izbas (maisons en bois) pour trois roubles. Le gouvernement est devenu si fort que le gouverneur a dû prendre des mesures énergiques pour l'empêcher, et a fait reconduire dans leurs villages, tous ces tarlates venus pour vivre d'une charité facile en ville. Il rend responsables les chefs de police de districts qui ne parviendraient pas à empêcher ces départs.

Le gouverneur de Saratof ayant appris que des demandeurs cachaient leur blé ou farine pour en obtenir à titre de secours, vient d'enjoindre, sous les peines les plus sévères, à tous les maires, de s'assurer s'ils ont remis à ceux qui sont vraiment nécessiteux; dans le cas où les distributeurs seraient trompés, le maire est responsable et devra partager la prison avec celui qui aurait profité, sans en avoir besoin, des dons du gouvernement.

Il y a des comités dans chaque arrondissement et des sous-comités dans chaque commune qui, tous les mois, devront donner un état de leur gestion.

Le gouvernement russe vient de donner l'autorisation pour une loterie de 1,300,000 billets, à cinq roubles. Sur les six millions qu'elle produira, deux millions seront affectés en lots en argent dont un de 100,000 roubles, 75,000, 50,000, etc. En outre, il y aurait les dons en nature offerts par les particuliers. Tout cela fournirait un nouvel appoint comme secours.

Le grand philanthrope et romancier russe, Tolstoï, sacrifie sa fortune à soulager les misères.

Tous les membres de sa famille se sont répandus dans divers gouvernements pour y apporter personnellement des secours, et se mettre conjointement avec les comités officiels, à la tête des distributeurs.

Les ventes, soirées, bals en faveur des malheureux continuent sans interruption, mais une mention spéciale doit être faite pour le bal paré et masqué qui a eu lieu samedi au club de la noblesse, c'est dans cette salle que les Français ici donnent leur fête annuelle.

Il y a eu 3,000 entrées à 5 roubles. Il y avait là naturellement toute la noblesse, l'armée, les négociants, etc., etc. La décoration de la salle était féérique. Quant à la richesse des costumes, on ne peut rien rêver de plus beau ni de si somptueux. Il y avait là pour des millions de diamants — et je suis certain que jamais Paris n'a donné fête pareille : ici, du reste, on ne compte pas lorsque l'on s'amuse au profit des malheureux. Il y avait une loterie dont le premier prix, offert par une maison française, était un splendide service à thé en Saxe, et un service à toilette en Sèvres.

Le premier prix pour le plus riche costume était le mobilier complet pour une chambre à l'orientale qui était exposé chez le donateur. C'est une merveille soyeuse.

Nous avons eu, comme vous, notre catastrophe de chemin de fer. Un train de voyageurs sur la ligne d'Orel, et à quinze kilomètres de cette ville, a déraillé à l'entrée d'un pont sur la rivière Opoutcha. Le train entrainé a défoncé le pont et est tombé presque en entier dans la rivière, d'une hauteur de 78 pieds.

Comme l'eau était gelée sur une épaisseur de cinquante centimètres, parmi les voyageurs qui n'étaient pas écrasés, il y en a qui ont tenté de s'échapper, mais n'ont pu trouver de passage. Jusqu'à ce matin, on a relevé trente-neuf morts et vingt-un blessés.

Il y avait environ cent passagers. Les journaux donnent des détails pénibles, pour ne pas dire plus, sur cette catastrophe navrante.

On parle fortement ici, dans les sphères officielles, de la démission très prochaine du comte Kalnoki, ministre des affaires étrangères d'Autriche. Il faut reconnaître cependant que, pendant dix ans, il a su se tirer avec honneur de tous les embarras créés par les affaires des Balkans, et qu'il a soutenu en vrai Autrichien les intérêts de l'Autriche contre les Tchèques et autres, et surtout qu'il a toujours su mettre le holà aux visées belliqueuses de certains chauvins militaires.

En effet, personne mieux que lui ne connaît les forces de la nation russe, car il fut longtemps ici ambassadeur d'Autriche-Hongrie et il a pu y suivre une école préparatoire au poste qu'il occupe encore.

Son dernier discours aux délégations hongroises n'a, paraît-il, pas plu en haut lieu. On désigne déjà comme son successeur le baron Calla, vice-roi de Bosnie et d'Herzégovine, et ministre des finances. Ce changement serait bien gros de conséquences, et nous reverrions s'ouvrir plus que jamais cette interminable question des Balkans non encore vidée.

La concentration de troupes russes vers les frontières d'Autriche a forcément donné lieu à quelques craintes, mais ce n'est là qu'une réponse aux mêmes agissements de cette dernière. Ce sera une nouvelle péripétie de nouvelles sensations. La première a été l'annonce d'une commande de biscuits de 500,000 francs télégraphiée à tous les journaux. Il n'y a là, cependant, qu'une mesure de précaution mais non une prévision pessimiste.

Interviewé par un de nos journalistes, Edison qui est en ce moment ici pour l'exposition d'électricité, a déclaré vouloir étonner le monde par ce qu'il présentera à l'exposition de Chicago, où pour lui seul il a un emplacement de 35 mille mètres carrés. Il ajoute que le téléphone, microphone et phonographe seront des jouets d'enfants à côté de ses nouvelles inventions!

IVAN.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Les verriers. — La chambre syndicale des ouvriers verriers à bouteilles de Givors accuse réception au syndicat métallurgique de Givors de la somme de 13 fr. versée à titre de secours aux grévistes nécessiteux.

La chambre syndicale des verriers de Givors tient à faire observer que pendant toute la durée de la grève, ces derniers ont versé plus de 15 fr. par mois. Merci à tous ces bons citoyens.

La chambre syndicale accuse également réception à l'industrie drapière de Vienne de la somme de 3 fr. 05. Des remerciements sont votés au citoyen Buiin.

Les ouvriers de Pont-de-Vaux ont versé la somme de 49 fr.; ceux de Follambry la somme de 40 fr.; les ouvriers verriers de Saint-Galmier la somme de 100 fr.

Des remerciements sont votés à tous ces bons citoyens. — Arrestation. — Nous apprenons en dernière heure qu'une arrestation pour tentative d'attentat à la pudeur vient d'avoir lieu à Givors.

L'Arbresle. — Union chorale des travailleurs. — La société l'Union chorale des travailleurs de l'Arbresle a l'honneur d'informers ses membres honoraires qu'elle célébrera sa fête annuelle le dimanche, 20 décembre prochain, par un banquet à l'hôtel du Cheval Blanc, et un concert public suivi d'un grand bal au café du Commerce. Une note ultérieure donnera le programme de cette fête lyrique.

Cette société ayant usé de son pouvoir pour obtenir la bannière de l'ancienne chorale et n'ayant pu y parvenir, a devant ce refus formel, décidé d'en faire l'achat d'une; à cet effet, elle a ouvert une liste de souscription qui sera présentée dimanche prochain et jours suivants par les membres de la société, à tous les habitants qui, nous l'espérons, voudront contribuer à cette cotisation.

LOIRE

Saint-Etienne. — La Sainte-Barbe. — Bien que l'attention publique fût plus directement attirée sur l'inauguration de la Mine aux Mineurs de Montthieux, la Sainte-Barbe a été célébrée cette année dans les différents quartiers habités par les mineurs avec beaucoup d'éclat. Les ouvriers de chaque compagnie, formés en cortège, ont parcouru les rues de la ville, drapeau et musique en tête et se sont rendus chez les ingénieurs et employés de mines pour leur offrir le dîner traditionnel.

Le conseil municipal. — Le conseil municipal devait se réunir hier. La séance, qui

n'a pu être tenue, faute d'un nombre suffisant de conseillers présents, a été renvoyée à dimanche matin, 10 heures.

Incendie dans une chambre. — Hier soir, M. Bernard, retraité militaire qui occupe, place Grenier, 14, au 3^e étage, une chambre garnie, louée par M. Dumas, restaurateur, s'était endormi en laissant la bougie allumée. Elle est tombée sur une chaise et a mis le feu à la paillasse. M. Bernand, à moitié étouffé, n'a eu que la force d'appeler au secours. M. Fonrobert, un voisin, l'ayant entendu a enfoncé la porte et l'a transporté au rez-de-chaussée.

Le feu, qui a été éteint rapidement, a détruit une chaise et un porte-manteau.

Rive-de-Gier. — Sainte-Barbe. — La fête des mineurs a été annoncée hier soir par des salves d'artillerie et une belle retraite aux flambeaux.

Aujourd'hui, à 2 heures, promenade en ville par les ouvriers de cette corporation. Cette fête sera terminée par un bal public dans le jardin de notre localité, qui se prolongera jusqu'à une heure fort avancée dans la nuit.

Trouvé pendu. — Mmes Melin et Schmidt lisant dans l'Echo de Lyon d'hier matin que le sieur Biron, entrepreneur, avait disparu de son domicile depuis le 1^{er} décembre, l'ayant vu rôder dans le grand bâtiment de la Roche où elles habitent elles ont soupçonné la vérité et sont montées dans les greniers où elles l'ont trouvé pendu à une poutre de la ferme.

Après les constatations médico-légales, M. Biron a été transporté à son domicile.

Société Colombophile. — La Société Colombophile des Pigeons messagers de notre ville, prie tous ses membres de vouloir bien assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu demain dimanche, 6 courant, à 4 heures du soir, au siège de la société, café veuve Parret, rue de la République.

Concert. — Aujourd'hui, samedi, aura lieu, salle de la Rotonde, à l'occasion de l'ouverture des concerts d'hiver, un spectacle extraordinaire avec les concours de MM. Fort, premier comique du Grand-Théâtre de Lyon; Chalas, de la Scala de Lyon; Mmes Chalas, chanteuse à diction; Rinol, chanteuse excentrique.

Le concert sera terminé par Les Deux Timides, comédie en un acte. Le piano sera tenu par M. Ginetton.

Saint-Chamond. — Conférence anarchiste. — La conférence renvoyée il y a une quinzaine de jours par suite de l'indisposition subite du compagnon Sébastien Faure aura lieu aujourd'hui samedi à 8 heures du soir dans la salle de l'Eldorado, au cours d'Izeux.

Saint-Julien-en-Jarez. — Suicide. — Hier le nommé Vincent, maçon, âgé de 36 ans s'est pendu à un arbre du cours Marin.

On ignore les motifs de ce suicide.

Saint-Martin-en-Coailleur. — Mort subite. — Mme Dé, domiciliée à Lavalette s'est affaissée subitement sur la place. Transportée chez elle, on chercha en vain à la ramener à la vie. Le docteur arriva quelques instants après et déclara que Mme Dé avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

ISÈRE

Vienne. — Union viennoise. — MM. les membres de la société l'Union viennoise sont convoqués le 5 décembre à 8 heures du soir, dans leur salle boulevard de la République, en réunion générale pour examiner, discuter et approuver le programme définitif du concours de gymnastique organisé par la société, qui aura lieu à Vienne le 15 août 1892, avec les concours des sociétés fédérées du Dauphiné, de la Savoie et de la région.

Toute absence non motivée sera punie d'une amende sévère.

LA MINE AUX MINEURS DE MONTTHIEUX

Saint-Etienne, 4 décembre.

Ce matin à eu lieu, en grande solennité, l'inauguration de la Mine aux mineurs de Montthieux.

A 9 heures et 1/2, un train de tramway, spécialement organisé à cet effet, a conduit les invités de la place de l'Hôtel-de-Ville à la houillère de Montthieux. Un vin d'honneur était servi dans la recette du puits Marioni; on remarquait: MM. Lépine, préfet de la Loire; Brisac, chef du cabinet; Basly, député du Pas-de-Calais; Chassagnac, député de Paris; Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône; Victor Lagrange, député du Rhône; Girodet, maire de Saint-Etienne, député de la Loire; Valentin et Plantevin, adjoints, et des conseillers municipaux; Rondet, secrétaire général de la Fédération des mineurs de l'Aveyron et du Tarn; Fessy-Moyse, maire de Villars; de Castellan, ingénieur en chef des mines; Tazuin, ingénieur ordinaire; un certain nombre d'autres notabilités; enfin les membres du conseil d'administration de la Mine aux mineurs, et les délégués mineurs du bassin.

M. Ploton, délégué mineur de la circonscription de Chateauf, a pris le premier la parole pour remercier, au nom des administrés,

si on comprend la valeur que peuvent avoir ou que devraient prendre les détails les plus insignifiants en apparence, quand le rixé a lieu à des heures où personne ne se trouve sur le lieu de la scène, ou bien quand les témoins ont la mémoire aussi infidèle et la parole aussi hésitante que celles de ceux qu'on voit défiler parfois devant les tribunaux.

Les plaies de défense, au contraire, sont produites par la canne tenue par le pommeau. La victime, surprise, utilise ce qu'elle a dans la main, sans prendre la précaution de chercher à augmenter ses avantages en perdant du temps.

Les blessures produites ne sont jamais que des raies et non des bosses sanguines, dans le sens exact du mot. L'épanchement de sang se fait sous la peau et, excepté dans le cas où il s'agit d'une canne ayant des aspérités comme une épine noueuse, il n'y a pas d'hémorragie, il n'y a que des bleus.

On comprend la valeur que peuvent avoir ou que devraient prendre les détails les plus insignifiants en apparence, quand le rixé a lieu à des heures où personne ne se trouve sur le lieu de la scène, ou bien quand les témoins ont la mémoire aussi infidèle et la parole aussi hésitante que celles de ceux qu'on voit défiler parfois devant les tribunaux.

Les blessures produites ne sont jamais que des raies et non des bosses sanguines, dans le sens exact du mot. L'épanchement de sang se fait sous la peau et, excepté dans le cas où il s'agit d'une canne ayant des aspérités comme une épine noueuse, il n'y a pas d'hémorragie, il n'y a que des bleus.

On comprend la valeur que peuvent avoir ou que devraient prendre les détails les plus insignifiants en apparence, quand le rixé a lieu à des heures où personne ne se trouve sur le lieu de la scène, ou bien quand les témoins ont la mémoire aussi infidèle et la parole aussi hésitante que celles de ceux qu'on voit défiler parfois devant les tribunaux.

Les blessures produites ne sont jamais que des raies et non des bosses sanguines, dans le sens exact du mot. L'épanchement de sang se fait sous la peau et, excepté dans le cas où il s'agit d'une canne ayant des aspérités comme une épine noueuse, il n'y a pas d'hémorragie, il n'y a que des bleus.

On comprend la valeur que peuvent avoir ou que devraient prendre les détails les plus insignifiants en apparence, quand le rixé a lieu à des heures où personne ne se trouve sur le lieu de la scène, ou bien quand les témoins ont la mémoire aussi infidèle et la parole aussi hésitante que celles de ceux qu'on voit défiler parfois devant les tribunaux.

trateurs de la Mine aux mineurs, M. le Préfet et les invités...

Vous êtes venus, a-t-il dit en substance, de réussir, pour ne pas compromettre l'idée...

LE BANQUET

La grande salle de la fève Exposition est remplie d'immenses tables où ont pu prendre place environ 600 convives...

On remarque la présence de M. Lépine, préfet; de M. Gérodet, maire; de MM. Chassaing, Basly, Lagrange, Antide Boyer...

Puis M. Lépine, préfet, prononce d'éloquents paroles, félicitant les mineurs, le remerciant de leur accueil...

M. Girodet prononce à son tour un discours dans lequel il adresse à la Mine aux mineurs, au nom du conseil municipal...

Un anarchiste, Faure, dit Courtois, veut parler, mais on l'en empêche. Cela avait un instant un vif incident...

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 4 décembre, 4 heures soir...

Situation générale. — La profonde bourrasque des Iles Britanniques s'éloigne vers le Nord-Est...

La température est au-dessus de la normale, mais baisse légèrement.

Compagnie Lyonnaise des tramways et chemins de fer, lignes de Lyon à Bron et Monplaisir.

Recette de la dernière semaine, 4,082 fr. 45. Semaine correspondante de 1890, 2,882 fr. 70.

La Sainte-Barbe. — Les artilleurs de la garnison ont fêté hier la Sainte-Barbe.

Tout s'est passé dans le plus grand calme, du reste, et les jeunes recrues de l'artillerie ont dû songer que la Sainte-Barbe ne reviendrait pas assez souvent pendant leur congé.

M. Parisi, maître répétiteur au collège de Cluny, est nommé maître répétiteur au lycée de Lyon.

On nous télégraphie de Paris: Les délégués teinturiers et imprimeurs sur étoffes de Lyon ont eu, aujourd'hui, une entrevue avec les sénateurs du Rhône.

Le pilote ne perdit pas sa présence d'esprit, il dirigea le bateau sur la rive, et vint l'échouer en aval de la gare d'eau.

La, on put se rendre compte des dégâts. Ils sont, heureusement, purement matériels, et moins grands qu'on ne l'avait supposé tout d'abord.

Le bateau porte vers son milieu, au-dessous des machines, une forte déchirure par où l'eau a pénétré à flots.

Le pilote ne perdit pas sa présence d'esprit, il dirigea le bateau sur la rive, et vint l'échouer en aval de la gare d'eau.

Le pilote ne perdit pas sa présence d'esprit, il dirigea le bateau sur la rive, et vint l'échouer en aval de la gare d'eau.

Le pilote ne perdit pas sa présence d'esprit, il dirigea le bateau sur la rive, et vint l'échouer en aval de la gare d'eau.

Le pilote ne perdit pas sa présence d'esprit, il dirigea le bateau sur la rive, et vint l'échouer en aval de la gare d'eau.

Le pilote ne perdit pas sa présence d'esprit, il dirigea le bateau sur la rive, et vint l'échouer en aval de la gare d'eau.

Le père, oubliant son livret, et voulant recommander son mobilier qu'il abandonnait à des amis...

Le train stoppait en gare, le soir; ils descendirent sur la Saône où le train arrêta, et ils trouvèrent des faucilles qui les amenèrent...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

quelques fûts de vin, ne craignant nullement d'être déteriorés, sont encore au fond de la cale recouverts par les eaux.

On ne peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

Le sieur Victor, commissionnaire, montée de la Grande-Côte, 42, a démenagé le faux agent et ce dernier ne l'a pas payé; bien plus, il a même emporté de l'argent à Victor.

On ne peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

On en peut songer encore à relever le Bourdon dans le milieu complètement sous les eaux, tandis que l'avant et l'arrière émergent à la surface...

Le bateau le Bourdon était un des meilleurs et plus grands vapeurs de la Compagnie; il mesurait 135 mètres de longueur...

105,000 francs. D'autres vapeurs ont vu leur fret atteindre le cours de 50 shillings.

UN HUISSIER ASSASSINÉ. — Riom, 4 décembre. L'affaire Flot vient d'être renvoyée à une autre session.

Dépêches Téléphoniques. — Paris, 5 décembre, 2 h. matin. UN SCANDALE A L'HORIZON.

Le Courrier du Soir annonce qu'une enquête vient d'être ouverte à la suite de protestations adressées au ministre de la guerre...

LES AFFAIRES DE CHINE. — Les dépêches de Tien-Tsin disent que l'insurrection a été fort exagérée et que les rebelles ne seraient même pas au nombre de deux mille...

LA MINE AUX MINEURS. — Le conseil municipal de Paris a voté aujourd'hui un crédit de 10,000 francs pour les ouvriers des mines de Montluçon.

PETITE BOURSE DU SOIR. — Paris, 4 Décembre 1891. 3 0/0... 95 56 De Beers... » »

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

TRIBUNE DES COMITÉS. — Comité central de la jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon et de la banlieue.

TRIBUNE OUVRIÈRE. — Terrassiers, Puisseurs, Mineurs de carrière. — Réunion à huit heures du soir, samedi, Bourse du Travail...

rand, rive gauche, toutes les heures à partir de onze heures.

Excursionnistes lyonnais. — Le siège est transféré 12, cours Vilton. Les cours auront lieu les mardi, jeudi et samedi, à huit heures du soir.

Union patriotique du Rhône. — Cours de montagne. Le concours commencera dimanche à 8 h. très précises.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — Société philanthropique des Anciens Chasseurs à pied.

Anciens élèves de l'Ecole de Joinville-le-Pont. — Réunion samedi, 5 courant, à huit heures et demie.

Société philanthropique des Girondins résidant à Lyon. — Aujourd'hui samedi, 5 courant, à 8 heures du soir.

Polissoirs sur pierre et marbre. — Réunion dimanche 6 décembre, à 2 heures précises, au siège, Bourse du Travail.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI. — Grand-Théâtre. — Ce soir, à huit heures, Lohengrin.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, Le Maître de Forges, pièce en cinq actes.

Théâtre-Bellecour. — Dernière représentation de la troupe russe. Or commence à 7 heures 1/2 par Orphée aux Enfers.

Nouveau Gaiety. — Ce soir, à huit heures, Lohengrin.

Grand cirque Casani. — Près la gare de Vaise, rue de Paris. Ce soir samedi brillante représentation de gala.

BIBLIOGRAPHIE. — L'histoire de France. — Nous attirons tout spécialement l'attention sur le nouveau édition de l'histoire de France par M. Michelet.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE FER-MANGANÈSE DE MAZARRON (Espagne).

EMISSIION publique au pair de 5,000 Obligations au porteur à 7 0/0 de 30 l. st. = 506 fr. chèque.

150,000 liv. st. = 3,795,000 francs. L'opération laisse un fond de réserve de 1,205,000 francs en obligations.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

Les coupons sont payables en or, à Paris, les 15 janvier et 15 juillet.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Joseph Lambert, rentier, 74 ans, rue des Tables-Claudiennes, 18, f. 9 h. — Veuve Boïdet, née Papiet, tisserieuse, 65 ans, rue Pouteau, 17, f. 11 h. — Marie Cozquez, couturière, 49 ans, rue du Commerce, 24, f. 7 h. — Rosalie Richard, 80 ans, rue Pierre Dupont, 2, f. 3 h.
Deuxième arrondissement. — Eugénie Higonnet, 5 jours, rue Bellecordière, 12, f. 3 h. — Marius Collet, 9 ans, rue Duhamel, 2, f. 9 h. — Benjamin Lemaire, manoeuvre, 32 ans, quai Perrache, 4, f. 9 h. — Antoinette Bellemis, négociante, 40 ans, rue Mercière, 60, f. 11 h.
Troisième arrondissement. — Néant.
Quatrième arrondissement. — Néant.
Cinquième arrondissement. — Charles Madar-Duac, rentier, 65 ans, rue Soufflot, 3, f. 7 h. — Epouse Deleste, née Comberousse, sans profession, 33 ans, place Neuve-Saint-Jean, 2, f. 9 h. — Monique Dufel, religieuse, 41 ans, chemin des Deux-Amants, 21, f. 11 h. — François Morin, jardinier, 22 ans, Antiquaille, f. 3 h.
Sixième arrondissement. — Clémentine Jourdilhon, un mois 1/2, rue Rossut, 67, f. 7 h. — Eugénie Devicieux, 11 ans, rue Bossuet, 104, f. 11 h. — Jean Chabannet, clicheur, 39 ans, rue de Sèze, 57, f. 1 h.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 4 Décembre 1891
Bœufs. — Amenés, 538; vendus, 473; renvoi 65. — Prix moyen de 140 à 156 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.
Veaux. — Amenés, 764. — Tous vendus, de 116 à 124 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.
Marché d'hiver, hausse très importante sur les veaux qui deviennent rares.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, Ville de Lyon, V. de Paris, V. de Marseille, etc. Includes various bond and stock prices.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 4 décembre.
La Bourse d'aujourd'hui ne nécessite pas de grands commentaires; nous ne voyons pas ce que l'on pourrait dire d'un marché qui ne donne plus lieu à aucune controverse. Le mouvement se poursuit par la force de l'impulsion acquise; la liquidation a dénoncé l'existence de positions à la baisse d'un très grand nombre de titres. La paix est à l'ordre du jour, la paix chère peut-être pour certains, mais nous ne sommes pas ici pour nous appuyer sur le sort de ceux qui avaient fait le rêve insensé de la ruine universelle. Bref, tout est pour le mieux maintenant à la Bourse, et chacun d'oublier tous les incidents des deux derniers mois pour ne plus penser qu'à l'avenir tout ensablé par l'abondance des capitaux présents et la pluie d'or à venir des coupons de janvier. Malgré la fermeté des cours, les transactions sont limitées, le 3 0/0 n'inscrit qu'un seul cours à 95,60. L'Italien est ferme et peu animé à 90,20. L'Extérieure a un marché assez suivi, de 66,75 à 66,90. Le Hongrois, 90,65. Le Russe-Orient, 62,40. Le Lyonnais est un peu plus faible qu'hier, à 78,75. La Banque Ottomane est très ferme à 541, avec de bonnes demandes. Le Mobilier Espagnol remonte à 100 fr. La Lander à 435. Le Nord-Espagne, 241. Le Saragosse, 317. L'Autrichien, 616. Le Lombard, 195. Au marché en Banque, l'Alpine maintient son avance des jours passés à 150. Le Trifait fait 383.
LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA. Includes various stock prices and market news.

APRÈS BOURSE

Table with columns: COURS DES VALEURS EN BANQUE, ACTIONS, OBLIGATIONS. Includes various bond and stock prices.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: MARCHÉ DE LA VILLETTE, VERMOREL, DÉFENSE CONTRE LE PHYLLOXÈRE. Includes market news and product information.

SALSEPAREILLE QUET
SIRUP agréable
Le Meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs

CHABLY
Superbes APERITIF
Délicieux

D' DUCHARME
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

PHARMACIE
Maison GUY
14, rue Saint-Dominique, Lyon

PAIN DE GLUTEN
à 1 fr. le 1/2 kil.
Maison GUY

CARTES DE VISITE
A LA MINUTE
Livrées en boîte à 50 cent.

ÉTRENNES UTILES
11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr.
Appareil photographique, 9 x 12, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, rue Confort, 12 LYON

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances
PRIX TRÈS RÉDUITS
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de nos diverses lignes
Le prix des billets aller et retour
Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.
A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieux-Rempart 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)
Lyon
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.
PRIX MODÉRÉS
JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

EAU
Purgative et dépurative
ESSENCE LIÉGÈRE RECONSTITUANTE (PURGATION LIÉGÈRE)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète, Gette Eau est très d'efficacité

BOONS A LOTS DE PANAMA
(Tirage du 15 Décembre 1891)
Gros Lot: 500.000 Francs
FORMANT ENSEMBLE 1.900.000 FRANCS
Prix du Titre: 75 Fr.
Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON (à l'Entresol)
ENVOI FRANCO EN AJOUTANT 50 CENTIMES

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Fumiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

En vente à l'Agence FOURNIER
14, rue Confort, LYON (à l'Entresol)
NOUVEAU PLAN COLORIÉ
DE LA
VILLE DE LYON
(MILLÉSIME 1892)
Contenant toutes les modifications en projet et en voie d'exécution
PRIX DU PLAN: 2 FRANCS
Remise aux Libraires

DEMANDE DE CAPITAUX
Situation intéressante est offerte dans exploitation industrielle, concernant journalisme, à personne pouvant disposer d'une somme de vingt mille francs garantis. Intérêt 5 0/0. S'adresser à l'Agence V. Fournier, sous le n. 6338. Convierait à jeune homme désirant carrière brillante et facile.

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Fumiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

ANNUAIRE GÉNÉRAL
DU
COMMERCE DE LYON
et du Département du Rhône
(INDICATEUR FOURNIER)
Fondé en 1869
POUR L'ANNÉE 1892
Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

BONS A LOTS DE PANAMA
(Tirage du 15 Décembre 1891)
Gros Lot: 500.000 Francs
FORMANT ENSEMBLE 1.900.000 FRANCS
Prix du Titre: 75 Fr.
Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON (à l'Entresol)
ENVOI FRANCO EN AJOUTANT 50 CENTIMES

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du département du Rhône
(ANNÉE 1892)
Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.
1891. Signature:
Adresse lisible:
Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lypn.

MON PREMIER CRIME
PAR
GUSTAVE MACÉ
Ancien chef du service de la Sûreté
— Mais, monsieur le commissaire, ma femme et moi n'avons aucun intérêt à cacher la vérité, et l'avenir vous le démontrera. — Vos doutes à notre égard sont mal fondés, croyez-le bien. Nous sommes d'honnêtes gens, et nous ne demandons qu'au travail les moyens de vivre et d'élever notre enfant.
La femme Beaudelocq avait les larmes aux yeux. Soa mari reprit:
— Nous ne pouvions pas supposer que M. Voirbo, récemment marié, fût pour quelque chose dans la disparition de Bodasse. Du reste, dimanche dernier, ma femme l'a vu entrer chez l'un des marchands de vins de la rue, en compagnie de l'agent que vous avez surpris fumant sa pipe chez nous, au lieu de rester dans la chambre du troisième étage, comme vous le lui avez recommandé.
— Vos explications me suffisent. Je vais faire lever immédiatement la surveillance, et je vous serai obligé de veiller vous-même et de m'y aider de suite si quelqu'un tentait de pénétrer dans la

chambre de Bodasse. A n'importe quelle heure vous trouverez du monde à mon commissariat; le garçon de bureau y couche. Un de mes inspecteurs passera quotidiennement chez vous, en attendant l'apposition régulière des scellés par M. le juge de paix.
— Oh! soyez tranquille, dit Beaudelocq, s'il survient quelque chose, vous en serez informé.
Quittant ces braves gens, dont la bonne foi était réelle, je montai à la chambre de Bodasse. Après en avoir fait sortir les agents, je fermai la porte au pêne. Cette fermeture redevenait ce qu'elle avait été avant son ouverture judiciaire. De retour rue d'Assas, je réclamai aux agents le mandat d'amener que je leur avais confié, en disant:
— Les rapports journaliers que vous m'avez fournis portent régulièrement le visa de vos chefs; mais je constate avec regret que tous sont négatifs. Cependant, si mes renseignements sont exacts, et j'ai tout lieu de le croire, l'un de vous, messieurs, a été vu dimanche dernier, vers six heures du soir, causant à l'entrée du passage Dauphiné avec un tailleur du nom de Voirbo, ami de Bodasse. Le rapport du jour ne fait pas mention de cette rencontre. J'estime qu'il doit y avoir de sérieuses raisons pour cela.
— C'est moi, monsieur le commissaire, dit l'agent mais en cause, que l'on a pu voir avec Voirbo; mais je n'ai aucune raison sérieuse de vous en parler.

Dimanche soir, je l'ai rencontré au moment où j'allais dîner, et nous avons pris ensemble un verre d'absinthe chez un marchand de vin de la rue Dauphine; nous avons fort peu causé. Je lui ai dit seulement que j'étais en surveillance dans cette rue.
— A ces mots, je bondis dans mon fauteuil; mais j'eus la force de ne pas laisser éclater mon indignation.
Surpris de mon mouvement et de la pâleur qu'il remarqua sur mon visage, l'agent resta un instant interdit, puis il reprit son récit:
— Mais je ne lui ai pas dit au juste l'endroit, et dans quel but.
— Savez-vous la profession... qu'avait de Voirbo?
— Parfaitement; il est tailleur... et travaille peu. Justement à cause de sa profession, j'ai eu l'idée de vous parler de cet homme; mais mon sous-brigadier qui dirigeait la surveillance, par ordre du patron, m'a répondu, après lui en avoir référé:
« Ne parlez donc pas de cela... cet ouvrier n'est pour rien dans la disparition de Bodasse... Les commissaires de police voient des criminels partout... »
« Du reste, il est temps que cette surveillance cesse, elle menace de s'éterniser; notre chef de service y mettra ordre... il verra Voirbo demain... »
Ce que je venais d'entendre me donnait la certitude que Voirbo était un indicateur politique, un de ces abjects marchands dont pullulent les réunions publiques, un de ces individus véreux dénonçant leur meilleur ami pour une pièce de vingt francs.

Et cet homme, sur qui j'avais de terribles soupçons, se trouvait en relations avec le chef de la brigade à laquelle appartenait les deux agents, que l'on m'avait donnés pour suivre cette affaire.
Ce misérable se trouvait aussi au courant que moi des phases de l'enquête.
Oh! comme mes pressentiments se réalisaient! Je l'avais dit au chef de la police municipale, que ses agents politiques ne feraient rien de bon dans une affaire criminelle; mais il ne voulait pas m'écouter, et j'ai dû accepter ce qu'il m'imposait.
Ah! si j'avais eu deux agents de la sûreté... deux de ces petits et vaillants esclaves du devoir... Ils ne se rebutent pas aux fatigues et à l'ennui d'une longue surveillance; ils savent rester hors de leur domicile pendant huit jours, quinze jours, plus s'il le faut; touchant au besoin des semaines entières à la belle étoile, vivant dans les champs, sans abri, sans vivres, muets comme la tombe, exécuteurs inflexibles de la consigne, ne connaissant rien ni personne au-dessus de leur devoir.
Enfin, le mal était fait, il fallait aviser aux moyens d'en atténuer la portée le plus possible.
Voirbo devait encore ignorer mes soupçons sur lui.
La surveillance dans la chambre de Bodasse ne m'a pas donné les preuves matérielles que j'étais en droit d'attendre. Ces preuves, je les aurai... et c'est ce Voirbo qui se chargera de me les fournir... Il faut, avant de m'engager, que je voie cet homme, que je l'étudie à son insu... Nous verrons ensuite à saisir le

moment psychologique pour nous assurer de sa personne.
— Si je vous ai bien compris, dis-je à l'inspecteur qui venait de parler, Voirbo serait un indicateur?
— Je le pense, répondit l'agent.
— Mais il pourra m'être utile, m'aider. Le connaissait Bodasse, ses relations, ses fréquentations et même ses passions. La découverte d'un criminel, de l'assassin de son ami, l'intéressera beaucoup plus que l'opinion politique d'un honorable citoyen...
Prenez une feuille de papier, je rédigeai la lettre suivante:
Paris, 41 novembre 1890.
« Le commissaire de police du quartier de l'Odéon, prie M. Voirbo, demeurant rue Lamartine, n. 26, de vouloir bien passer à son commissariat, rue d'Assas, 53, le samedi 13 du courant, à une heure de l'après-midi, pour y faire les renseignements qui seraient à sa connaissance, au sujet de la disparition du sieur Désiré Bodasse.
« G. MACÉ,
« Commissaire de police. »
A dessein, je remis cette lettre décachée aux deux inspecteurs politiques, en les priant de la déposer à leur officier de paix, pour qu'il la fit parvenir à Voirbo.
— Je n'ai plus besoin de vous, Messieurs, dis-je en les congédiant; votre collaboration m'a été, je ne dirai pas nuisible, mais tout au moins inutile... J'espère que celle de M. Voirbo sera plus efficace.

Quand ils furent partis, je me tournai vers mon secrétaire:
— Que vous avais-je dit, Leroy, quand ces deux hommes sont arrivés? Par leur faute, l'affaire est maintenant compromise. Cette surveillance, sur laquelle j'avais fondé toutes mes espérances, n'a pas abouti.
— Vous pourriez redemander des agents de la Sûreté, répondit Leroy.
— Il est trop tard; il faut nous en passer. Heureusement, nous avons les sergents de ville Ringué et Champy. A défaut d'expérience professionnelle, ils ont du zèle et de la bonne volonté; avec eux, nous pouvons compter sur une obéissance passive.
Ringué est l'incarnation de la discipline et de la discipline, et Champy m'a moule sa conduite sur celle de son ancien, qu'il ne quitte pas. Ses réflexions, pour un débutant, ne manquent pas de justesse; il fera son chemin, ce jeune homme.
— Tous deux, me dit Leroy, m'ont paru chagrinés de l'arrivée d'autres agents.
— Ils ne savent pas que la règle routinière ne me permettait pas de leur confier une semblable surveillance, qu'ils auraient cependant mûrement exercée. Apprenez-leur, Leroy.
Ringué et Champy, qui attendaient dans la pièce voisine, entrèrent dans mon cabinet à l'appel du sec rétaire.
(A suivre.)